



Renseignement sur la régularisation

Par **sessilevy**, le **30/09/2016** à **09:08**

Bonjour à tous!

Je vis en France depuis 2001, comme étudiant. Je peux prétendre à une régularisation? Mais j'ai déjà deux Refus!

Par **amajuris**, le **30/09/2016** à **13:18**

bonjour,

avec si peu de renseignements sur votre situation, impossible de répondre.

quels sont les motifs de refus ?

votre situation d'étudiant depuis 15 ans me laisse perplexe !

salutations

Par **sessilevy**, le **30/09/2016** à **20:29**

Je m'excuse amatjuris! En fait en 2013 je suis passé devant une commission du titre de séjour, et j'ai eu un avis favorable c'est ainsi que j'ai reçu après un refus de séjour. J'ai des recours mais ça n'a rien donné. En octobre 2015 j'ai fait une demande comme parents d'enfants scolarisés. Et la préfecture m'a encore donné un refus pourtant mon fils est née ici en France, et est en CE2. J'ai fait un recours devant le tribunal administratif et j'ai eu gain de cause, mais la préfecture a fait appel de la décision devant la Cour d'Appel de Douai, et j'ai été débouté. Voilà ma situation! Si vous avez des conseils? Je suis à l'écoute. Merci à vous!!

Par amajuris, le 30/09/2016 à 20:43

il ne vous reste plus qu'à faire un recours devant le Conseil d'Etat.

il serait présomptueux de vous donner des conseils sans connaître votre dossier, c'est à votre avocat qu'il faut demander conseil sur la suite de votre action.

les refus ont du être motivés ainsi que l'arrêt de la CAA.